

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre La **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, dont le siège est situé : Les Docks - Atrium 10.7 – Place de la Joliette – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02

Et L'Association **POPSUD** représentée par son Président, Monsieur Jacques BOULESTEIX, c/o OAMP – Pôle de l'Etoile – Site de Château-Gombert – 38 rue Joliot-Curie – 13388 MARSEILLE CEDEX 13

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre du congrès OSD (Optical Systems Design) organisé par SPIE du 5 au 8 septembre 2011 à Marseille, au World Trade Center / Hôtel Mercure, Popsud a souhaité organiser la conférence OCS (Optical Complex System) dans ce même lieu et aux mêmes dates.

En effet, depuis plusieurs années POPsud structure d'animation dédiée à la filière optique et photonique labellisée pôle de compétitivité Optitec propose des rencontres scientifiques de haut niveau.

C'est pourquoi, POPsud organise la conférence technique et business de dimension internationale OCS autour des systèmes complexes optiques.

Après deux premières conférences « OCS », organisées à Marseille en 2005, puis à Cannes en 2008, attirant chacune près de 150 personnes, la 3^e édition de cette conférence se tiendra à nouveau à Marseille, en 2011.

Avec pour ambition de donner une réelle envergure internationale à cet évènement de référence du Pôle, POPsud a choisi de s'adosser à l'ingénierie de SPIE, structure reconnue dans le domaine pour l'organisation de séminaires internationaux (*SPIE organise chaque année environ 25 forums techniques majeurs, des expositions et des programmes de formation en Amérique du Nord, en Europe, en Asie et le Pacifique Sud*) ; POPsud a d'ores et déjà coopéré avec SPIE, pour la 1^e édition en 2005 à Marseille.

Ainsi, POPsud pilote le contenu scientifique et technique de la conférence « OCS », avec Thales Optronique, et un comité scientifique composé d'experts du pôle. D'autre part, la co-location de ces deux évènements et le soutien logistique de SPIE, permettent à POPsud d'accentuer la visibilité internationale de cette conférence OCS.

L'objectif de la conférence OCS 2011 est de fournir un forum aux entreprises, aux chercheurs, aux ingénieurs et aux responsables impliqués dans les domaines des systèmes optiques complexes. La conférence les aidera à diffuser leurs nouveaux produits, les derniers résultats sur la recherche et développement et à échanger les points de vue sur les nouveaux marchés, rechercher des opportunités d'affaires, faire un état de l'art sur les orientations de la recherche et les applications dans ce domaine.

La conférence portera sur les aspects de la recherche appliquée, théoriques et expérimentaux de la science fondamentale. Les défis à la fois scientifiques et techniques dans les systèmes optiques seront abordés avec un accent spécial sur les applications interdisciplinaires.

La conférence OCS 2011 abordera donc tous les domaines de l'optique-photonique comprenant des systèmes complexes, de l'innovation à la recherche où les technologies photoniques sont utilisées et appliquées à l'amélioration des systèmes optiques.

Pour l'édition 2011 :

- Plus d'une centaine de participants sont attendus de la Région, de France, d'Europe et du reste du monde.

- Un programme étendu sera organisé couvrant les champs d'application de l'optique sur 4 jours rythmés par 4 sessions : optique et biomédical ; optique pour la sécurité et l'environnement ; instrumentation optique pour l'astrophysique ; optique quantique.

L'année 2011 est résolument l'année de l'optique-photonique à Marseille car en juillet est également organisé le congrès Marseille Optique par la Société Française d'Optique (SFO) qui réunit 4 grandes manifestations de l'Optique et de la Photonique : (COLOQ'12 : 12^e Colloque sur les Lasers et l'Optique Quantique, HORIZONS de l'Optique, JNCO : Journées Nationales des Cristaux pour l'Optique, JNOG : Journées Nationales de l'Optique Guidée) dont POPsud est un partenaire et un acteur important.

Ce colloque fait l'objet d'une autre délibération car également soutenu par Marseille Provence Métropole.

Ce colloque entre en adéquation avec la stratégie de développement économique basée sur l'économie de la connaissance portée par Marseille Provence Métropole.

En effet, sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, site emblématique d'innovation technologique de la métropole, la Communauté urbaine s'implique aux côtés des acteurs tels que le pôle de compétitivité Optitec et la pépinière d'entreprises Marseille Innovation pour favoriser le développement de la filière optique-photonique et l'accueil d'entreprises dans ce secteur d'activité. La Communauté urbaine réalise à cet effet l'Hôtel Technoptic qui sera livré en octobre 2011. Représentant un investissement de 7,5 millions d'euros dont 4,8 pris en charge par la Communauté urbaine, ce bâtiment de 3 500 m² permettra aux entreprises de s'installer soit en partie pépinière (gérée par Marseille Innovation) soit en partie hôtel d'entreprise et de bénéficier des services d'un centre d'aide à la conception de produit et d'une plate-forme en optique adaptative.

En corollaire de la conférence, la co-organisation de ces deux conférences permettra une valorisation des compétences industrielles et académiques de nos PME et laboratoires de recherche et une promotion des atouts photoniques du territoire de MPM, avec :

- l'organisation d'un pavillon collectif, pour les industriels du Pôle, qui sera ainsi représentatif de l'excellence régionale et où les entreprises locales pourront exposer leurs produits.
- une ½ journée de visite dans des entreprises et laboratoires de proximité et sur le Technopôle de Château-Gombert, pour donner un coup de projecteur sur l'Hôtel Technoptic ; 80 participants attendus (LAM, OHP, Institut Fresnel, SESO, Cilas,..)
- l'organisation d'un dîner VIP, avec les conférenciers de référence, les entreprises phares du pôle et nos partenaires des collectivités territoriales,
- des rendez-vous d'affaires organisés pour l'ensemble des congressistes afin de leur permettre de lier des partenariats techniques et de générer du business.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sera associée à ce programme avec la participation technique aux visites de site programmées et par la présence politique et

technique aux moments officiels.

Il est proposé en 2011, la subvention de 4 000 euros pour l'organisation de la conférence OCS 2011 sur Marseille Provence Métropole.

Article 2 : Les engagements de POPsud

POPsud s'engage à associer Marseille Provence Métropole à l'ensemble des actions de promotion de sa conférence et en particulier :

- ◆ Présence du logo Marseille Provence Métropole sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- ◆ Mention de la Communauté Urbaine dans les communiqués de presse de présentation des manifestations.
- ◆ Présence de Marseille Provence Métropole lors de la conférence par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).
- ◆ Présence de Marseille Provence Métropole lors de moments clés à travers la prise de parole politique et technique de représentant de MPM.

Article 3 : Les engagements de Marseille Provence Métropole

Le budget total prévisionnel du programme d'animation s'élève à 47 000 euros.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à régler le montant de sa participation, soit 4 000 euros, une fois le service fait et selon les règles en vigueur de la comptabilité publique. Le versement de la somme de 4 000 euros s'effectuera par mandat administratif à la fin de la manifestation au vu des documents comptables certifiant sa réalisation, signés du Président et du comptable.

En contrepartie de la parfaite exécution de POPsud de ses obligations en vertu de la présente, la Communauté Urbaine s'engage à verser sur présentation des pièces justifiant les dépenses relatives à l'organisation de la conférence, une subvention d'un montant de 4 000 euros.

Le montant de la subvention attribuée à POPsud sera versé sur appel de fonds de l'intéressé au compte de :

Banque	Agence	Compte	Rib
42559	00031	21029823506	65

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention cessera de plein droit lors de l'accomplissement par chaque partie de l'ensemble de ses obligations. Elle ne saurait être renouvelée de façon automatique pour une prochaine édition de l'événement.

Fait à Marseille, le

Pour la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Le Président

Eugène CASELLI

Pour POPsud

Le Président

Jacques BOULESTEIX